



COMMUNAUTE DE COMMUNES MAURIENNE-GALIBIER

COMPTE-RENDU du conseil communautaire du 6 avril 2011

L'An Deux Mille Onze et le six du mois d'avril, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à St-Michel-de-Maurienne, sous la présidence de Monsieur Adrien SAVOYE.

Étaient présents : Mmes - BACHALARD Jean-Pierre - BERNARD Jean-Marc - BERNARD Jean-Pierre - CHATEL Serge - DUFOUR André - GALLIOZ Jean-Michel - GILLOUX Jean-Louis - JOET Christian - LOTODE-CARRAZ Armelle - MANCINO Dominique - NORAZ Yanneck - PERRET Aimé - SAVOYE Adrien

Assistaient également : GALLIOZ Michel – MORARD CHATAIGNIER - TANTOLIN Claudette

Le procès-verbal du 1^{er} décembre 2010 est approuvé à l'unanimité.

1. PRESENTATION DU CONTRAT CANTONAL ENFANCE JEUNESSE

Dominique MANCINO présente le projet de renouvellement du contrat cantonal enfance jeunesse qui doit être renouvelé pour 4 ans. Les grands axes de développement de la politique petite enfance enfance jeunesse sont présentés ainsi que les fiches actions. Ce projet a été élaboré à partir des orientations formulées par les commissions thématiques qui ont réuni élus de chaque commune, professionnels, associations, usagers etc..

Les principales actions nouvelles sont :

- création d'un poste de coordonnateur petite enfance – enfance – jeunesse, poste qui a déjà été autorisé par anticipation par le Conseil Communautaire en 2010
- développement de l'accueil périscolaire notamment sur St-Michel-de-Maurienne et St-Martin-d'Arc avec restauration scolaire,
- ouverture de l'accueil de loisirs l'Éterlou à la journée pour les petites vacances scolaires
- développement des modes de garde pour la petite enfance (structure, regroupement assistantes maternelles)
- ouverture d'un local jeune.

Le Conseil donne un avis de principe favorable sur ces orientations.

Le projet définitif sera présenté pour approbation lors d'un prochain conseil communautaire dès qu'il sera validé par la CAF et le CG73.

1. COMPTES ADMINISTRATIFS 2010 DES BUDGETS ANNEXES

SCIERIE DES OEILLETES

Le Conseil communautaire :

- Adopte le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2010 de la scierie des Oeillettes :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Opérations de l'exercice	113.286,13	0	108.210,87	83.612,29	221.497,00	83.612,29
Résultat de l'exercice	- 113.286,13	0	- 24.598,58		- 137.884,71	
Résultat antérieur	- 34.273,41	0	- 111.971,05		- 146.244,46	
Résultat de clôture	- 147.559,54	0	- 136.569,63		- 284.129,17	

PHOTOVOLTAIQUE

Le Conseil communautaire :

- Adopte le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2010 de la production solaire des Oeillettes :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Opérations de l'exercice	52.278,84	0	187.984,03	109.104,84	240.262,87	109.104,84
Résultat de l'exercice	- 52.278,84		- 78.879,19		- 131.158,03	
Résultat antérieur		+ 186.933,00		+ 79.351,00		+ 266.285,77
Résultat de clôture		+ 134.654,16		+ 471,81		+ 135.125,97

STATION D'EPURATION

Le Conseil communautaire :

- Adopte le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2010 de la station d'épuration de Calypso

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Opérations de l'exercice	250 258,84	504.437,09	602.582,37	644.072,23	852.841,21	1.148.509,32
Résultat de l'exercice		+ 254 178,25		+ 41.489,86		295.668,11
Résultat antérieur	- 198 187,31			+ 41 489,86		- 198 187,31
Résultat de clôture		+ 55.990,94		+ 41 489,86		+ 97 480,80

2. BUDGETS 2011 – BUDGETS ANNEXES

BUDGET annexe 2011 – SCIERIE DES OEILLETES

Le Conseil communautaire :

- Adopte le budget annexe 2011 de la scierie des Oeillettes qui peut se résumer ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
Investissement	257.158,54	257.158,54
Exploitation	498.029,17	498.029,17

BUDGET ANNEXE 2011 – PRODUCTION ENERGIE DES OEILLETES

Le Conseil Communautaire :

- Adopte le budget annexe 2011 de la production solaire des Oeillettes qui peut se résumer ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
Investissement	134.655,15	134.655,15
Exploitation	110.472,59	110.472,59

BUDGET ANNEXE 2011 – STATION D'EPURATION DE CALYPSO

Le Conseil Communautaire :

- Adopte le budget annexe 2011 de la station d'épuration de Calypso qui peut se résumer ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
Investissement	355.101	355.101
Exploitation	690.730	690.730

3. STUDIOS EHPAD

Les 4 studios et 1 T2 sont disponibles à la location. Il est proposé au Conseil Communautaire de retenir les critères d'admission suivants :

- Priorité aux habitants du canton
- Les conditions de ressource doivent être conformes au plafond PLAI conformément aux engagements pris pour l'attribution d'un prêt logements sociaux
- Personne âgée et personne handicapée dont les conditions d'autonomie permettent un accueil dans ce type de logement
- L'âge plancher est de 60 ans
- Distance et éloignement des services

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de retenir ces critères d'admission. Des affiches seront transmises à toutes les communes ainsi que des éléments pour publication dans les bulletins municipaux. Une diffusion de l'information sera également opérée envers les clubs des aînés ruraux, les CCAS, l'ADMR, le SIAD, les professionnels de la santé, le TDS..

4. QUESTIONS DU PERSONNEL

STATUT DES TECHNICIENS TERRITORIAUX

AVANCEMENT DE GRADE - SUPPRESSION ET CREATION DE POSTE CATEGORIE B

Dans le cadre de l'abrogation des cadres d'emplois de contrôleurs territoriaux et des techniciens supérieurs (catégorie B) abrogés par le décret du 9 novembre 2010, les fonctionnaires territoriaux, titulaires et stagiaires, membres de ces cadres d'emplois sont intégrés de droit, à compter du 1^{er} décembre 2010 dans le nouveau cadre d'emplois des Techniciens territoriaux, sur la base des articles 18 et 19 du décret du 9 novembre 2010 qui fixe dans un tableau la correspondance des grades.

Il propose donc à l'assemblée délibérante de modifier le tableau des emplois permanents de la collectivité, pour le mettre en conformité avec les nouvelles dispositions réglementaires.

Le Conseil communautaire, décide à l'unanimité, **DE MODIFIER** le tableau des emplois permanents de la communauté de communes ainsi qu'il suit à la date du 1^{er} décembre 2010 :

Ancien grade	Effectif	Durée hebdomadaire de service	Nouveau grade	Effectif	Durée hebdomadaire de service
Technicien supérieur Principal	1	35 h	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	1	35 h

REGIME INDEMNITAIRE DES TECHNICIENS TERRITORIAUX

Dans l'attente de la publication des décrets permettant l'adéquation entre le nouveau cadre d'emplois des Techniciens territoriaux et le régime indemnitaire auquel ils peuvent prétendre, il est proposé **DE MAINTENIR**, à titre personnel, aux agents intégrés dans le cadre d'emplois des Techniciens territoriaux, le régime indemnitaire qui leur est actuellement applicable, dans l'attente de la publication des nouveaux textes relatifs au régime indemnitaire des agents du cadre d'emplois des Techniciens territoriaux.

Le conseil communautaire **DECIDE** d'adopter, à titre transitoire, le maintien, à titre personnel, aux agents intégrés dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux, le régime indemnitaire qui leur est actuellement applicable.

AVANCEMENT DE GRADE - SUPPRESSION ET CREATION DE POSTE CATEGORIE C

Le Conseil communautaire, décide à l'unanimité,

- **DE MODIFIER** le tableau des emplois permanents de la communauté de communes ainsi qu'il suit à la date du 6 avril 2011

Anciens grades	Effectif	Durée hebdomadaire de service	Nouveaux grades	Effectif	Durée hebdomadaire de service
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	1	35 h	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	35 h
Agent social de 2 ^{ème} classe	2	28 h	Agent social de 1 ^{ère} classe	2	28 h

CONVENTION D'ASSISTANCE ET DE CONSEIL EN PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Il est fait obligation aux autorités territoriales par décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, de « veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité ».

Ainsi, le centre de gestion de la Savoie a décidé de mettre en place un pôle « prévention des risques professionnels » destiné à compléter l'offre proposée en matière de médecine professionnelle et préventive.

Il s'agit d'apporter aux collectivités et établissements publics affiliés un appui technique dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité.

De ce fait il convient de signer une convention avec le Centre de gestion. Celle-ci a pour objet de préciser les modalités d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels à savoir :

- la nature des missions
- les obligations du conseiller en prévention des risques professionnels
- les modalités de mise en œuvre de la mission d'assistance et de conseil
- les conditions d'exercice des missions
- la responsabilité
- les conditions financières
- la durée
- la résiliation
- la compétence juridictionnelle

Le conseil communautaire, à l'unanimité, AUTORISE le Président à signer cette convention avec le centre de gestion

Les élus prennent date du prochain conseil communautaire pour le vote du compte administratif 2010 et budget général 2011 de la Communauté de communes le 20 avril à 17 h 30 à Valmeinier.

Ont accepté de signer le procès-verbal du 06/04/2011

<u>Nom et prénom des membres présents</u>	<u>SIGNATURE</u>
<u>BACHALARD Jean-Pierre</u>	
<u>BERNARD Jean-Pierre</u>	
<u>BERNARD Jean-Marc</u>	
<u>CHATEL Serge</u>	
<u>DUFOUR André</u>	
<u>GALLIOZ Jean-Michel</u>	
<u>GILLOUX Jean-Louis</u>	
<u>JOET Christian</u>	
<u>LOTODE-CARRAZ Armelle</u>	
<u>MANCINO Dominique</u>	
<u>NORAZ Yanneck</u>	
<u>PERRET Aimé</u>	
<u>SAVOYE Adrien</u>	